

Contenu d'une étude à la parcelle - Méthodologie à suivre

Ce document est extrait du XP DTU 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement non collectif (dit autonome) jusqu'à 10 pièces principales » - Annexe C - Afnor 2007.

Une étude à la parcelle est une étude de conception préalable destinée au choix et au dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre pour une parcelle donnée.

L'étude à la parcelle, indispensable pour justifier du choix et du dimensionnement de la filière à mettre en œuvre, comprend les différentes phases et opérations suivantes :

C.1 Analyse du projet

1) Localisation du projet :

- Plan de situation et extrait cadastral.

2) Description du projet :

- Plan de masse et plans de l'habitation.

3) Surface disponible pour la filière :

- Implantation souhaitée sur la parcelle.

4) Nombre de pièces principales (capacité d'accueil, volume d'eaux usées domestiques, etc.).

C.2 Diagnostic de la parcelle

1) Analyses physiques du site :

1.1) Géologie et géomorphologie (sols, topographie, etc.)

- Situation, description des formations et principales caractéristiques.

1.2) Pédologie

- Caractéristiques, hydromorphie, profil pédologique.

1.3) Hydrogéologie et hydraulique

- Présence éventuelle d'une nappe, de captage, de puits, de sources, identification des risques d'inondabilité ;
- Présence d'un réseau hydraulique superficiel ou autres exutoires (fossé, ruisseau, étang, réseau d'eaux pluviales ou d'irrigation, etc.).

1.4) Hydraulique du sol

- Évaluation de la perméabilité du sol (conductivité hydraulique, coefficient de perméabilité K) — Charge hydraulique admissible du sol.

2) Analyse environnementale :

2.1) Description du couvert végétal (nature, densité, etc.)

2.2) Bâti (y compris annexes)

- Urbanisation / type d'habitat (nature, densité, etc.) ;
- Modes d'alimentation en eau potable (captages, prélèvements, AEP, etc.).

2.3) Périmètres de protection des points de captage

2.4) Usage, sensibilité du milieu (selon les exigences locales)

3) Tests et moyens d'investigation :

- Sondages de reconnaissance (tarière, fosse pédologique si nécessaire) ;
- Tests de perméabilité (ils ne constituent pas le critère exclusif de prescription).

Le nombre de points de mesure dépend de l'homogénéité présumée du terrain. Sauf conditions particulières, il n'est pas souhaitable de descendre en dessous de trois essais de perméabilité pour l'assainissement d'une maison d'habitation individuelle.

Il existe plusieurs méthodes de détermination de la perméabilité du sol (Porchet, Guelph, Muntz, etc.). Chaque méthode permet d'obtenir une échelle de coefficients K spécifiques, permettant d'effectuer le dimensionnement des filières. Les valeurs de K utilisées dans le corps du texte sont celles issues de la méthode Porchet.

Le rapport d'essais précise la méthode utilisée, pour déterminer la valeur de K retenue, qui traduit la plus ou moins grande capacité d'infiltration des eaux par le sol, la localisation et la profondeur des essais.

C.3 Choix de la filière la mieux adaptée à la parcelle

La synthèse des éléments précédents, permet le recensement des filières adaptées, le choix et la description détaillée de la filière retenue (justification, dimensionnement, implantation retenue, localisation, etc.).

Ces différents points sont illustrés par des schémas et plans cotés. Un plan de masse localise les différents éléments constitutifs de la filière.